

La navette citoyenne

AVANT - PROJET

Une solution de mobilité écologique et solidaire
à Hédé-Bazouges

Novembre 2011

Un projet proposé par :



Amande GAT

Accompagnatrice en projets collectifs

Tél. 06.42.58.99.41 - Mail : contact@eko-think.fr

Rédaction : Amande GAT



Ce document est librement utilisable sous licence Creative Commons (France) 2.0 :

Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage à l'Identique

Plus d'informations sur : <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/fr/>

SOMMAIRE

Description du projet	3
Contexte national	3
Contexte local	4
Le stop en réseau : un covoiturage souple	5
" Une navette citoyenne " entre Hédé et Bazouges	6
Des expériences qui marchent !	8
Qui est Eko-think ?	9
Prochaines étapes	9
Annexe 1 : La charte de la navette citoyenne	10
Annexe 2 : Propositions de logos	11

DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet a pour but de mettre en place un système de stop en réseau pour les habitants du territoire. A mi-chemin entre le covoiturage et l'auto-stop, le stop en réseau est une solution de mobilité souple, conviviale et écologique. Il permet de réduire le nombre d'automobiles en circulation et de relier efficacement et écologiquement les deux bourgs de Hédé-Bazouges

CONTEXTE NATIONAL

En France, le secteur des transports est le 1^{er} consommateur de produits pétroliers et le 1^{er} émetteur de CO₂ (34% des émissions en 2005). Le Grenelle de l'environnement prévoit une réduction de 20% des émissions de GES d'ici à 2020 et la réduction de la dépendance française aux hydrocarbures, notamment en donnant « la priorité () aux transports collectifs »

Le bus pour la ville, le covoiturage pour le rural et le périurbain

En ville, les transports en commun offrent une alternative à la voiture. A Rennes, le réseau Star propose une palette de solutions : vélo en libre-service, métro, bus. Une société d'auto-partage (Cityroul') vient compléter les besoins des citoyens en déplacement.

En périphérie, l'habitat périurbain se développe (coût immobilier trop élevé en centre-ville, idéal de la maison individuelle) et accroît la problématique des transports. En effet, en milieu rural et périurbain éloigné, la mise en place des transports en commun est trop coûteuse (densité insuffisante). Les habitants sont donc très dépendants de leur voiture.

Limites du covoiturage « classique »

Le covoiturage permet d'optimiser le remplissage des voitures, en regroupant plusieurs personnes effectuant le même trajet dans le même véhicule. S'il s'est beaucoup développé dans les années 2000, du fait notamment de l'augmentation des coûts de carburant et du développement des opérateurs Internet (Covoiturage+, Allostop, etc.), il reste limité. Parmi les freins, la peur de l'inconnu, la réticence de monter dans la voiture d'une personne que l'on ne connaît pas, représente un blocage important. Par ailleurs, le covoiturage peut manquer de flexibilité que ce soit sur les horaires (nécessité de ponctualité) ou sur le trajet (difficile de demander à son covoitureur un détour pour faire quelques courses ou récupérer un enfant à son activité extrascolaire).

¹ <http://www.innovations-transports.fr/IMG/pdf/covoiturage.pdf> Rapport du Certu

CONTEXTE LOCAL

- La commune de Hédé-Bazouges est constituée de deux bourgs principaux (Hédé et Bazouges) et de multiples hameaux. Le bourg de Hédé est situé en bordure de voie rapide, celui de Bazouges en est distant d'environ 4km. Un grand nombre d'habitants travaillent à Rennes ou à Saint Malo et empruntent quotidiennement cette voie rapide.
- Une zone informelle de **covoiturage** à la bretelle de Tinténiac-La Morandais permet aux habitants des communes avoisinantes de se retrouver avant l'accès à la voie rapide.
- Un arrêt de **car** départemental Illenoo (St Symphorien-Bel air) dessert le bourg de Hédé direction Rennes ou Tinténiac. Pour la direction de St Malo, il faut prendre une correspondance à Tinténiac
- Les **gares TER** les plus proches sont situées à Dingé ou Montreuil sur Ille (9,5km)
- Sans transport en commun, les habitants du bourg de Bazouges souhaitant rejoindre le bourg de Hédé, comme destination finale ou pour ensuite covoiturer ou prendre le car ont le choix entre deux modes de transport : la voiture ou le vélo.
 - o La pratique du vélo est ici découragée par la côte à l'entrée de Hédé et par la difficulté à stationner son vélo (pas de garage abrité, vélo soumis aux intempéries et risque de vol).
 - o La fréquence de passage de voitures entre Bazouges et Hédé en passant par la Parfraire est très rapide en période de pointe (7h30-8h45 et 17h-19h), assez régulière le restant de la journée.

Cela concerne les trajets (exemples) :

- Hédé vers Bazouges : Marché bio du jeudi soir, Club de l'Union, retour de travail, bientôt café-librairie du presbytère, église
- Bazouges vers Hédé : Marché du mardi matin, commerces, arrêt de car Illenoo, covoiturage vers Rennes ou St Malo, activités de loisir (yoga, Fet'arts), théâtre, église, etc.
- Hédé centre vers Villeneuve : accès au car Illenoo ou covoiturage

LE STOP EN RESEAU : UN COVOITURAGE SOUPLE

Pour l'utilisateur :

- **Economique** : permet d'économiser des coûts d'utilisation d'automobile, le tout pour une somme modique (entre 5 et 10 euros de frais d'inscription au réseau).
- **Ecologique** : chaque trajet effectué en covoiturage est un trajet en automobile évité : moins de CO2, moins d'encombrement sur les routes, etc.
- **Sécurisé** : Le covoiturage s'organise au sein d'un réseau de personnes inscrites et s'étant engagées à respecter une Charte de sécurité. Si besoin un système d'envoi de SMS avec la plaque d'immatriculation du véhicule dans lequel l'utilisateur monte peut être mis en place.
- **Convivial et solidaire** : Le covoiturage permet de tisser des liens, de connaître d'autres habitants de sa commune. Cette solution permet aux personnes ne disposant pas de véhicule - ou de permis de conduire - de se déplacer, même en milieu rural.
- **Souple** : Pas de contrainte pour le piéton comme pour l'automobiliste.

Pour la collectivité :

- **Facile à mettre en place**, il est très **peu coûteux** pour la collectivité.
- Ce système est particulièrement adapté au **rabattement** vers les lignes de transport en commun. Ex : centre bourg vers gare TER la plus proche, vers arrêt Illenoo.

« UNE NAVETTE CITOYENNE » ENTRE HEDE ET BAZOUGES

Le fonctionnement

Les habitants intéressés sont informés du projet par le Flash Info (Novembre, Décembre 2011-Janvier 2012), le Petit Tacot (sortie début Décembre) et par la presse locale.

Ils s'inscrivent en Mairie à partir du mois de décembre, ou lors de permanences de lancement sur le marché de Bazouges (8 Décembre, lors du marché de Noël, 5 Janvier 2012).

Ils signent la Charte (voir en annexe), présentent une pièce d'identité ainsi qu'un permis de conduire et les papiers en règle de leur véhicule s'ils souhaitent s'inscrire comme conducteur. Ils fournissent une photo d'identité.

En échange, ils reçoivent un livret explicatif comprenant : une carte de membre et quatre cartes de destination (« Bazouges bourg » - « Hédé centre » par exemple), un autocollant à poser en haut à droite sur le pare-brise de la voiture, ainsi que deux flyers à distribuer à des voisins/amis/collègues pour faire connaître le système.

Il est possible de proposer un brassard réfléchissant pour plus de sécurité. (à partir de 3€ l'unité)

A partir, du 9 Janvier, date de lancement de la navette, ils pourront,

- En tant que piétons, se placer à un « arrêt de stop », indiquer leur direction aux automobilistes et attendre que des conducteurs membres du réseau s'arrêtent.
- En tant que conducteurs, placer leur autocollant de membre en haut à droite sur le pare-brise du véhicule et emmener des piétons souhaitant se déplacer dans la même direction qu'eux.

La charte

Rappelant les règles à respecter pour le bon fonctionnement du réseau et les consignes de sécurité, la Charte est signée par tous les adhérents. (voir en annexe)

Les arrêts

Ils permettent de **communiquer** sur le système de stop en réseau, d'**identifier** la personne d'un coup d'œil comme faisant partie du réseau, et **de sécuriser** l'arrêt du véhicule.

Sur la ligne Hédé-Bazouges par la Parfraire, on peut en prévoir cinq :

- Un devant le Mille-Club à Bazouges
- Un sur l'arrêt d'autocar à la Parfraire



- Un dans le bourg de Hédé (arrêt Illenoo en place)
- Deux à l'entrée de Hédé en haut de la Vallée des moulins (sur les arrêts Illenoo Bel-air existant)

Ces premiers arrêts font figure d'expérimentation. Par la suite, si la navette rencontre du succès, il sera possible d'équiper d'autres trajets fréquentés (route de Guipel, gare de Montreuil sur Ille, etc.). On pourra également imaginer un élargissement aux communes alentours.

DES EXPÉRIENCES QUI MARCHENT !

« VAP » en Belgique, dans la Région Nord-Pas-de-Calais, « Covoiturage sur le pouce » dans le Tarn-et-Garonne ou encore « Covoiturage spontané » sur le campus de Savoie Technolac, plusieurs initiatives sous diverses appellations se sont mises en place depuis 2005 et fonctionnent !

C'est en Belgique que les expériences de stop en réseau les plus avancées. Dans le Brabant Wallon, l'initiative VAP (pour Voiture à partager) a vu le jour en 2005. Aujourd'hui, la commune de Watermael Boitsfort, où a démarré le projet, compte près de 500 inscrits (sur 24 000 habitants). L'association créée a développé le concept dans la région, attirant près de 1800 Vappeurs dans la Province. Celui-ci se développe dans les Provinces voisines, et auprès du public jeune. En effet, les 16-18 ans sont visés, avec des précautions de sécurité supplémentaires (système de SMS). 120 arrêts ont été posés par les communes. L'association est soutenue par les collectivités locales ainsi que par des entreprises privées.

En France, les VAP ont essaimé en région Nord pas de Calais à l'initiative d'un citoyen, ainsi qu'en Baie de Somme, à destination des touristes.

L'initiative « **Covoiturons sur le pouce** » est également intéressante. Venue de l'idée d'un élève de la commune, lancée par la Mairie de Moissac en Tarn et Garonne en 2008, elle s'est étendue à plusieurs communes et communautés de communes avoisinantes. Elle est soutenue par la Région Midi-Pyrénées et l'Ademe.

Le site universitaire de Savoie Technolac a choisi le terme de « **covoiturage spontané** ». Plusieurs stations sont disposées aux entrées principales du site. Ces arrêts, abrités et bien identifiés, permettent aux étudiants, chercheurs, et visiteurs de solliciter un covoiturage de manière efficace et sécurisée. Temps d'attente en moyenne : moins de 5 mn aux heures de pointe.



Photo www.ladepeche.fr

Pour en savoir plus : les expériences existantes

- **VAP en Belgique**
<http://www.vap-vap.be>
- **Covoiturons sur le pouce ! Dans le Tarn-et-Garonne**
<http://www.covoituronssurlepouce.fr>
- **Covoiturage spontané à Chambéry (campus Technolac)**
<http://www.savoie-technolac.com/123-infos-covoiturage.htm>

QUI EST EKO-THINK ?

Eko-think se veut être une **coopérative de compétences**. Nous accompagnons les structures (associatives, publiques et privées) dans l'initiation de démarches en Développement Durable. Nous conseillons les structures privées ou publics sur la mise en place de démarches globales incluant l'environnement et le social ainsi que des accompagnements spécifiques : conception durable (écoconception,éco-design, analyse de cycle de vie...), événements éco-responsables...

Nous avons fait le choix de travailler avec des valeurs :

- Environnementales : Informatique fiable et durable, gestion de nos impressions en interne et écoconception des supports, déplacements en vélo + transports en commun pour les trajets courts et train + covoiturage pour les longs.
- Sociales : Choix du travail en coopérative, égalité des travailleurs tant au niveau des responsabilités et des prises de décision que du salaire. Actuellement, Eko-think est hébergé par la CAE (Coopérative d'Activité et d'Emplois) Elan Créateur à Rennes.
- Éthiques : Nous fonctionnons en réseau, sans aucune prospection agressive car "nous ne vendons pas du Développement Durable comme se vendent des livres en porte à porte". Nous vendons notre savoir-faire et nos compétences de terrain et non un concept galvaudé et monétisé du Développement Durable.

L'équipe d'Eko-think est pluridisciplinaire au sein des notions du Développement Durable : un écodesigner, un conseiller en Développement Durable et une accompagnatrice en projets collectifs.

PROCHAINES ÉTAPES

- 16 Novembre 2011 : présentation du projet au Conseil municipal
- Début Décembre : Information des habitants (bulletin municipal, presse)
- A partir de Décembre : inscription des personnes intéressées en Mairie
- 8 Décembre : stand de présentation et d'inscription lors du marché bio de Noël à Bazouges
- Démarrage le 9 Janvier 2012
- Point « premier bilan » fin février

ANNEXE 1 : CHARTE DE LA NAVETTE CITOYENNE

La Navette citoyenne est une solution de mobilité permettant à des piétons et des conducteurs de se rencontrer à des arrêts donnés et de voyager ensemble. Elle contribue à la réduction des véhicules en circulation et permet aux personnes non véhiculées de circuler plus librement, et ce, de façon solidaire ! Pour le bon fonctionnement de la Navette, nous demandons aux participants de respecter la Charte suivante.

INSCRIPTION :

1. L'inscription au réseau est gratuite. Pour cela, ils sont invités à présenter une pièce d'identité et à fournir une photo d'identité. Les conducteurs présenteront également leur permis de conduire ainsi que les papiers en règle du véhicule.

2. En échange, un autocollant et un livret comprenant une carte de membre et des panneaux de direction seront fournis, ainsi que deux flyers, que le participant s'engage à distribuer pour faire connaître le réseau.

FONCTIONNEMENT :

3. Les piétons sont invités à se rendre aux arrêts de la navette et à indiquer leur destination à l'aide des panneaux compris dans le livret. Une double page vierge permet d'ajouter une destination courante. Libre aux participants d'ajouter d'autres feuilles en fonction des besoins. Les participants sont invités à se présenter leurs cartes de membre lorsqu'ils se rencontrent pour un covoiturage.

4. Les arrêts de la Navette sont indicatifs. Les rencontres et les dépôts peuvent se passer en dehors des arrêts de la Navette. Dans ce cas, piétons et automobilistes doivent absolument veiller à la sécurité de l'arrêt et à ne pas gêner la circulation !

5. Piétons et automobilistes restent toujours libres d'accepter ou non un covoiturage

6. L'automobiliste amène le piéton aussi loin que possible en fonction de son propre itinéraire. Aucun détour n'est demandé.

7. Le covoiturage ne causant pas de changement de trajet au conducteur, aucune contrepartie financière ne sera demandée. Si un conducteur et un piéton s'organisent par la suite pour des trajets réguliers, ils sont libres alors de fixer une rétribution.

8. Les conducteurs s'engagent à respecter le Code de la route, à ne prendre aucun risque au volant et à n'absorber aucun produit dangereux pouvant altérer ses capacités à conduire.

9. Conducteurs et piétons s'engagent à avoir un comportement décent et respectueux.

10. Les participants certifient l'exactitude et la véracité des informations transmises et à déclarer toute modification. Les coordonnées fournies ne seront utilisées que dans le cadre du projet.

11. La Navette citoyenne, via la Mairie de Hédé-Bazouges n'est pas responsable des dommages directs ou indirects liés au covoiturage et ne pourra être tenu pour responsable d'un dysfonctionnement. Le covoiturage des mineurs reste sous la responsabilité totale et entière des parents. Dans le cas où les parents acceptent que le mineur participe à la Navette citoyenne ils doivent signer eux-mêmes cette charte. Ils donnent à leur enfant une autorisation écrite de participer, signée par eux, que le mineur devra toujours porter sur lui pour en justifier au conducteur. Le covoiturage résultant d'un accord entre passagers et conducteurs, Vous, signataire, agissez sous votre seule et entière responsabilité

Date et signature

ANNEXE 2 : PROPOSITIONS DE LOGOS



**LA NAVETTE
CITOYENNE**



**LA NAVETTE
CITOYENNE**

Nous avons pris le parti pour le livret de la 2ème proposition, qui nous paraît montrer très clairement en quoi consiste la navette citoyenne.